

Code de vie

Pour mieux vivre en harmonie, les membres d'un groupe doivent respecter des règles basées sur des valeurs essentielles.

La collaboration de tous les élèves et de tout le personnel du centre Sainte-Croix est importante dans l'application de ce code de vie. Les efforts de tous favoriseront une atmosphère de travail génératrice de succès.

En tant qu'adulte ayant choisi d'entreprendre une démarche de formation au centre Sainte-Croix, **vous avez les droits suivants** :

1. Le droit de recevoir un enseignement de qualité.
2. Le droit d'apprendre dans un climat propice au travail intellectuel.
3. Le droit d'être respecté.

Vous avez les responsabilités suivantes :

1. Respecter l'horaire que vous avez choisi en vous présentant aux cours de façon ponctuelle et assidue.
2. Respecter les consignes et les exigences des enseignants, de l'agent de sécurité et des membres du personnel. Une attitude respectueuse, calme et polie est exigée en tout temps et partout.
3. La langue de communication du centre Ste-Croix est le français : nous comptons sur votre collaboration pour vous exprimer en français en tout temps et en toute situation lorsque vous êtes dans le centre.
4. Démontrer une attitude active dans vos apprentissages afin de répondre aux exigences scolaires de 25 heures par unité de formation.
5. Ne consommer aucune nourriture dans les classes, sauf si l'enseignant le permet.
6. L'utilisation du lecteur MP3 en classe doit être autorisée préalablement par l'enseignant concerné et les autres élèves ne doivent pas entendre fonctionner l'appareil.
7. Présenter votre carte étudiante sur demande à tout membre du personnel pour vous identifier.
8. Maintenir le calme en tout temps : dans les cours ainsi que dans les corridors.
9. L'utilisation du téléphone cellulaire est interdite durant les heures de cours.
10. La prise de photos au centre, par quelque technologie que ce soit, est interdite sans la permission préalable de la direction.
11. Il est strictement interdit de maintenir les portes extérieures ouvertes ou entrouvertes et de flâner dans les halls d'entrée.
12. Le centre n'est accessible qu'aux élèves dont le dossier est actif et qu'au personnel autorisé.
13. Aucune activité entraînant le gain d'argent n'est autorisée.
14. **En tout temps, une tenue adaptée au milieu scolaire est exigée.** L'accès aux cours ou à la salle d'examens pourra être refusé à l'élève dont la tenue n'est pas appropriée.
15. Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents (si celui-ci a moins de 18 ans) seront responsables de frais et dommages causés par le déclenchement d'une fausse alarme.
16. Le port des lunettes de soleil, des capuchons, des *bandanas* et des *wavecaps* est interdit au centre.

L'élève qui porte une tenue vestimentaire identifiant son appartenance à un groupe « douteux » sera convoqué par la direction.

En tant qu'**adulte responsable**, il est entendu qu'au centre Sainte-Croix :

1. Aucune forme de plagiat ne sera tolérée à la salle d'examens.
2. La consommation de stupéfiants ou d'alcool est interdite au centre.
3. Aucune forme de commerce ne sera tolérée.
4. Aucune manifestation de violence verbale, physique ou psychologique ne sera tolérée : agression, intimidation, harcèlement, racisme, vol, vandalisme, etc.